

# COMMISSION ECB du CNPN du 29 janvier 2021

## Avis du CNPN sur l'opportunité de la création d'un PNA en faveur du Mouflon de Corse (*Ovis gmelini musimon var corsicana*)



Le projet présenté par la DREAL de Corse et soutenu par les services de l'OFB vise à assurer la sauvegarde de cette sous-espèce sauvage, confinée à la Corse, en étudiant les moyens à mettre en œuvre pour maintenir les deux noyaux de population distincts, présents sur l'île et permettre l'accroissement des effectifs qui, aujourd'hui, dépassent à peine 1100 individus.

Le Mouflon de Corse (*Ovis gmelini musimon var. corsicana* (Beyth, 1841) est un taxon protégé sur le territoire corse depuis 2019 (AM 01/03/2019), originaire de Chypre et du Moyen-Orient et introduit sur l'île au néolithique par des peuples indo-européens en migration, il y a environ 8 500 ans.

Il est également repris aux annexes II et IV de la Directive Habitats-faune-Flore (92/43/CEE). Il se répartit en deux populations disjointes et génétiquement différenciées, la plus importante (900 individus) au nord du côté de Cinto, la seconde au sud vers Bavella avec 200 individus environ.

L'expansion géographique n'évolue pas, d'autant que les taux de reproduction constatés sont très faibles (de l'ordre de 0,2 à 0,4 par femelle et par an).

Les hypothèses de régression et les menaces qui pèsent sur l'espèce sont diverses et non hiérarchisées :

- les disponibilités alimentaires sont-elles suffisantes ?
- Y a-t-il des modifications notables des habitats naturels ?
- les dérangements anthropiques, dont la poursuite par des chiens en vagabondage, la chasse et la randonnée pédestre, sont-ils une cause du faible taux de reproduction ?
- le prélèvement par le braconnage, toujours à l'œuvre, constitue -t-il une cause de régression ?
- l'introduction de germes pathogènes, notamment par le cheptel ovin ?
- le manque d'aires protégées gérées et surveillées ?
- La surveillance insuffisante des services chargés de la police de l'environnement, dans un contexte social difficile ?

Présentation des actions engagées depuis 20 ans :

- programmes de recherche par l'ONCFS,
- plan de renforcement de population avec 15 animaux relâchés ces dernières années à partir d'animaux de souche corse élevés en captivité depuis 2003,
- création d'un réseau d'espaces protégés dont 3 réserves nationales de chasse et de faune sauvage, une Réserve naturelle corse, des sites Natura 2000 en périphérie du PNR de Corse.

Du débat, il ressort les interrogations suivantes :

- le renforcement du réseau d'experts extérieurs à la Corse engagé sur les territoires où l'espèce subsiste,
- le retour d'expérience de la protection réglementaire de l'espèce et les moyens engagés,
- le manque d'encadrement réglementaire et de suivi scientifique du lâcher des Mouflons de Corse qui n'a pas été soumis au CNPN, mais au CSRPN.

Les demandeurs espèrent du PNA qu'il soit l'occasion de coordonner les différentes recherches et actions organisées autour d'un comité de pilotage, d'accroître les moyens de lutte contre les différentes atteintes d'origine anthropique que subit cette sous-espèce et que la préservation du Mouflon de Corse soit considérée comme une cause prioritaire de l'île et, par-delà, un animal à fort enjeu patrimonial, « porte-étendard » de la protection de la biodiversité insulaire.

Devant l'intérêt évident de venir en aide à la protection effective et au développement des deux populations de Mouflon de Corse, **le CNPN préconise l'adoption d'un PNA de rétablissement en faveur de l'espèce sur une période de 5 ans**, renouvelable si nécessaire, pour améliorer les connaissances écologiques et enrayer les menaces qui pèsent sur elle, créer un comité réunissant l'ensemble des acteurs et experts nationaux et internationaux, hiérarchiser les menaces et tester des solutions en vue de la conservation de cette sous-espèce endémique pour présenter en fonction des résultats un PNA de conservation.

Enfin, il recommande d'étudier l'opportunité de pratiquer des échanges entre les noyaux de populations corses pour augmenter la variabilité génétique des individus et ainsi améliorer leur système immunitaire et leur capacité reproductrice, actuellement déficiente.



Michel METAIS  
Président de la Commission ECB